

secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), ou dans ceux d'un ex-ministre des Finances malavisé qui n'est plus parmi nous. De toute façon, il est fascinant de lire certaines des idées qui ont été proposées à l'époque, il y a tout juste cinq ans, au sujet de la Corporation de développement du Canada. La Polymer, semble-t-il, devait encore fournir une certaine somme à cette époque, et l'ancienne limite de 3 p. 100 de sa participation, que nous trouvons dans le bill actuel, en faisait partie à l'époque. Mais j'aimerais savoir ce qui a amené le gouvernement à changer d'avis à l'égard de cette caractéristique du bill actuel. Voici un passage de cet article;

Le premier conseil d'administration de la CDC serait nommé par le gouvernement, et recruté parmi les industriels et financiers les plus réputés pour leur indépendance et leurs réussites.

Quel beau souhait! Je veux parler du premier projet. Le secrétaire parlementaire devrait écouter plus attentivement qu'il ne semble le faire actuellement. L'article poursuit ainsi:

Après la vente de l'émission initiale des actions de la CDC, les actionnaires eux-mêmes choisiront les huit membres du conseil d'administration dont un seulement sera désigné par le gouvernement. Si le conseil compte un jour quinze membres, le gouvernement aura le droit de choisir deux d'entre eux, mais jamais davantage et jamais le président du conseil d'administration.

Cinq ans plus tard, nous obtenons une nouvelle version. Le président du conseil d'administration sera nommé par le gouvernement et choisi au sein de la fonction publique, à en croire la rumeur qui circule et les journaux. Les actions devaient être vendues dès le début et les actionnaires devaient nommer le conseil d'administration. C'est un revirement complet d'attitude. Le ministre a déclaré que les actions ne seraient pas vendues immédiatement. Le gouvernement choisira quatre administrateurs au lieu de voter selon le nombre de ses actions et il nommera tous les autres membres du conseil.

Le portefeuille du gouvernement pourra atteindre 10 p. 100 pour lui donner le moyen d'action nécessaire. A l'origine, bien sûr, il sera de 100 p. 100. Je constate qu'une chose manque dans ce bill, qui se trouvait pourtant dans l'autre plan. Le ministre aurait dû, me semble-t-il, trouver une telle disposition attrayante. Celle-ci aurait interdit au gouvernement de vendre ses actions pendant une brève période, autrement dit de se débarrasser rapidement d'un grand nombre de ses actions. L'article ajoute:

Sans une telle disposition la CDC et la valeur de ses actions risquent constamment d'être sapées, et l'institution n'a aucune protection absolue contre un contrôle *de facto* du gouvernement.

J'espère que le ministre en a pris note, sans oublier que, si la Corporation devait vendre un grand nombre de ses actions, elle pourrait ainsi dévaloriser sensiblement la propriété publique. Le gouvernement exercerait un contrôle *de facto* en vendant subitement ses actions. Cela pourrait diminuer la valeur marchande de ces actions de manière à rançonner les autres actionnaires.

Il y a bien d'autres questions auxquelles j'aimerais consacrer plus de temps. Je voudrais, à l'instar de mon chef, proposer une autre solution. Qu'il me soit permis d'exposer brièvement ce qui, à mon avis, pourrait donner

[L'hon. M. Lambert.]

plus d'espoir aux Canadiens ainsi qu'à l'industrie du Canada que la Corporation de développement du Canada. En premier lieu, le gouvernement doit obtenir environ 250 millions de dollars en espèces. Il devra vendre des obligations. Tout l'argent qu'il investira dans la Corporation de développement du Canada devra provenir de Fonds du revenu consolidé, qu'il s'agisse d'un prêt ou de l'achat d'actions de la CDC. Les gouvernements se procurent des fonds en mettant des obligations sur le marché. Ils vendent des titres, s'adressent à des institutions de financement, ou empruntent auprès des banques à charte. Les banques peuvent acheter ces obligations et on peut se demander quel effet l'augmentation subséquente des réserves bancaires pourra avoir sur l'inflation. Voilà le premier point.

• (9.10 p.m.)

Le second vise la concurrence dans le domaine des investissements. Si un individu investit ses capitaux dans la CDC au lieu de les investir dans d'autres sociétés—en achetant des actions donnant droit de vote dans des entreprises canadiennes—le pays n'y gagnera rien du tout. J'aimerais, d'abord, que le ministre des Finances promette de prendre une initiative énergique pour réduire les impôts sur les biens transmis par décès. Deuxièmement, que le ministre des Finances prenne les dispositions voulues pour rencontrer ses homologues dans les provinces afin de les engager à faire leur part en matière de réduction des droits successoraux, car ils ont aussi à cet égard une responsabilité à porter. Ensuite, j'aimerais qu'il pense au contribuable lui-même et aux investissements canadiens; j'aimerais qu'il cherche un moyen de faire quelque chose de plus pour l'investisseur canadien.

L'autre soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) nous a très bien décrit la situation de la Home Oil. Nous avons pu constater qu'au Canada le simple citoyen ou l'entreprise qui est assujéti à l'impôt se trouve dans une position d'infériorité par rapport aux contribuables des États-Unis pour ce qui est de l'acquisition du contrôle de la Home Oil. Rien d'étonnant alors qu'il y ait rareté d'acheteurs canadiens quand vient le moment d'accepter une offre concurrentielle. Ceux-ci ne peuvent même pas espérer rivaliser avec les offres qui viennent des États-Unis; les charges fiscales qui les grèvent les empêchent de le faire. Et pourtant nous nous imaginons que les investisseurs canadiens, qui traînent une chaîne et un boulet additionnels à la cheville et qui ont peut-être le bras attaché derrière le dos, oseront livrer non pas le combat mais la concurrence aux investisseurs américains afin de développer les richesses canadiennes ou de renflouer des sociétés canadiennes. La lutte est tout à fait inégale et nous voyons en ce moment les effets de ce déséquilibre et, pourtant, en refusant de s'en préoccuper sur-le-champ, le gouvernement va non seulement attacher un autre boulet aux pieds de l'investisseur canadien, mais il lui ligotera sans doute le deuxième bras, de sorte qu'il sera encore plus mal pris.

Nous nous sommes bercés jusqu'ici d'un bonheur illusoire. Nous avons surchargé notre économie d'une superstructure de services administratifs qu'elle ne pouvait tout simplement pas supporter à ce stade de son développe-